

Communiqué de Presse.

Piscine du plateau Est. La filtration bio-minérale : les autorités sanitaires disent oui, mais sous conditions.

Malgré un accord de principe écrit en 2021 et d'autres échanges positifs depuis avec l'agence de sécurité sanitaire, nous avons appris vendredi 17 mai, par les services de la Préfecture, que notre demande d'accueillir le public à pleine jauge dans le centre aquatique était refusée.

Pour autant, le système de filtration novateur et sans chlore, proposé par le cabinet d'architectes et retenu par les 10 communes adhérentes du syndicat n'est pas remis en question par l'ANSES.

Il a été considéré par les experts de cette agence que ce système déjà en fonctionnement dans deux autres centres aquatiques en France exigeait des analyses plus poussées avant d'ouvrir à plein régime.

Pleinement conscients des enjeux financiers, les maires se sont réunis le mardi 21 mai et ont évoqué plusieurs possibilités :

- **Ouvrir rapidement avec une jauge réduite** dont la quantité reste à déterminer afin de permettre dès que possible d'accueillir un maximum de leurs administrés et en particulier les scolaires.
- **Convertir le système avec un autre** (comme cela a été envisagé depuis le début) afin de permettre un fonctionnement à pleine jauge

Nous avons convoqué l'architecte du projet ainsi que l'assistant à la maîtrise d'ouvrage la semaine prochaine afin de pouvoir étudier plus finement les possibilités et les délais qui s'offrent à nous.

Nous assumerons nos responsabilités, tout autant que les autres acteurs du projet, et mettrons tout en œuvre pour rebondir face à cette nouvelle que nous regrettons, mais qui nous est imposée.

Les membres du Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen (SICAPER).